

Mastère spécialisé Entrepreneuriat et management de l'innovation Parcours « alternance »

Informations pratiques pour votre entreprise

Après plusieurs années d'existence en formation classique, le programme en Entrepreneuriat et Management de l'Innovation démarre en janvier 2023 en alternance. L'objectif premier du programme est de permettre de comprendre les enjeux business, d'agir de manière agile et de créer des opportunités. Une promotion est ensuite rentrée en septembre 2023, simultanément sur le campus de Paris et sur le campus de Lyon.

Pour la rentrée de septembre 2025, les cours se dérouleront sur le campus de Paris ou sur le campus de Lyon, au choix de l'entreprise et/ou de l'étudiant ou l'étudiante en apprentissage, sur une période de 12 à 15 mois. Le lieu d'exécution de la formation sera définitivement confirmé par le CFA, sous réserve des places disponibles sur chacun des campus au moment de la validation de la mission par le Direction du Programme.

La formation est programmée sur un rythme d'une semaine en formation pour deux à trois semaines en entreprise. Ce parcours en alternance permet d'approfondir les enjeux de la digitalisation tant sur les modèles économiques des entreprises que sur la gestion de projets.



Quelles compétences clés pour votre futur collaborateur ou collaboratrice en Mastère Entrepreneuriat et Management de l'Innovation ?

Confronté aux transformations majeures de toute nature que vivent les entreprises aujourd'hui, l'apprenti en Mastère Spécialisé Entrepreneuriat et Management de l'Innovation « parcours Alternance » aura pour objectif de développer les compétences professionnelles essentielles dans l'environnement actuel : la création de nouveaux produits et services par l'innovation, et le développement de nouveaux business en start-up ou par la reprise d'entreprise.

Ce programme est construit autour du développement des compétences suivantes :

- Définir la stratégie d'entreprise (veille et analyse stratégiques sur l'environnement externe de l'entreprise, construction de la stratégie de développement selon une démarche entrepreneuriale, élaboration d'un projet entrepreneurial responsable)
- Élaborer la stratégie d'innovation (diagnostic stratégique de l'innovation de l'entreprise, sélection des projets d'innovation, élaboration d'un Business Model innovant, évaluation de la possibilité de créer une entreprise, en continuité d'un projet d'innovation)
- Construire le marketing de l'innovation dans une logique de « *business development* » à l'ère du digital (élaboration du plan marketing de lancement d'une innovation sur un marché, élaboration de la stratégie commerciale, management de l'équipe commerciale et diffusion de la culture commerciale en transverse, négociation et gestion de la relation client)
- Manager des projets d'innovation (prototypage de solution innovante, pilotage projet, management d'équipes mixtes internes, externes et multiculturelles, co-développement de projet)
- Financer et piloter l'innovation et la performance dans une démarche entrepreneuriale (élaboration du Business Plan, financement des projets d'innovation entrepreneuriale, élaboration de tableaux de bord et suivi de la performance)



Quels avantages pour vous et votre entreprise ?

Accueillir un participant ou une participante du Mastère Spécialisé Entrepreneuriat et Management de l'Innovation en contrat d'apprentissage vous permettra :

- d'intégrer sur une période de **12 à 15 mois**, dans vos équipes, un futur professionnel conscient des complexités et transformations du monde juridique actuel
- de confier à ce jeune professionnel le traitement d'une problématique importante pour votre entreprise, en bénéficiant de l'accompagnement méthodologique d'un professeur expert
- de rejoindre un réseau composé d'experts académiques et de professionnels qui contribuent à accompagner la transformation des entreprises pour une création de valeur renforcée



Modalités contractuelles

L'embauche s'entend sous contrat d'apprentissage. Ce contrat démarre en **septembre 2025**, avec la possibilité d'anticiper l'intégration de l'apprenti pour une période de temps plein en entreprise dès le 1^{er} juillet 2025, sous réserve de l'accord de votre OPCO. La durée de ce contrat couvre toute la durée de la formation, jusqu'aux derniers examens.

Les impacts de la signature d'un contrat d'apprentissage sont doubles pour l'entreprise : elle s'acquitte des droits de scolarité de son apprenti.e et lui verse une rémunération basée sur un barème réglementaire, fonction de son âge et de la durée de son contrat.

Les droits de scolarité

Montant des droits de scolarité
Montant de la prise en charge OPCO *
Reste à charge pour l'entreprise

Contrat d'apprentissage en MS Entrepreneuriat et Management de l'Innovation	
	21 000 €
	8 900 €
	12 100 €

* Montant estimé sur la base de programmes à même niveau de compétences et de hiérarchie, en attente de la validation définitive de la fiche RNCP du programme et du positionnement des branches sur le programme. Vous retrouvez le montant de prise en charge pratiqué par votre branche d'activité :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>



Prochaines étapes

Pour recruter votre apprenti, vous avez librement accès à notre plateforme de recrutement « emlyon career center by jobteaser » : <http://recrutement.em-lyon.com>. Cette plateforme vous permet de déposer vos offres, dont vous gérez le suivi en autonomie, en menant votre recrutement du début à la fin : les candidats qui sont intéressés par vos offres postuleront selon les modalités que vous aurez fixées.

Dès que vous avez retenu votre candidat, il convient d'adresser un mail au CFA **emlyon business school** (alternance@em-lyon.com) pour formaliser officiellement votre souhait de le recruter.

La procédure peut ensuite différer selon les OPCO : en effet, c'est auprès de leurs services qu'il conviendra de procéder à l'enregistrement du contrat d'apprentissage, par le renseignement du Cerfa approprié. Chaque OPCO vous précisera alors ses modalités propres (accès par une plateforme, envoi de mails ou de courriers).

Référence du programme



« MS Entrepreneuriat et Management de l'Innovation »

Titre «*Manager de l'innovation et du développement entrepreneurial*» -
Fiche RNCP 39094

Nombre d'heures de formation : 410 heures



Contacts

alternance@em-lyon.com

Karine MARGOTTON
Coordinatrice des Relations Employeurs CFA
07 89 53 96 81
margotton@em-lyon.com

Isabelle ADELINÉ
Directrice de l'Expérience Professionnelle & du CFA

Ludovic TRICHET
Coordinateur de l'Alternance
06 70 70 32 77
trichet@em-lyon.com

Vous êtes en situation de handicap ? Afin d'étudier la manière dont vous pouvez intégrer ce programme, merci de contacter nos équipes à l'adresse suivante : handicap@em-lyon.com